

Sommaire

INTRODUCTION 7

THÉMATIQUE : CONSOMMER

LE CONSTAT ET L'AMBITION 13

FAMILLE A : **AFFICHAGE**

Objectif C1 : Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services 16

FAMILLE B : **PUBLICITÉ**

Objectif C2 : Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation 23

FAMILLE C : **SUREMBALLAGE**

Objectif C3 : Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution 36

FAMILLE D : **ÉDUCATION**

Objectif C5 : Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable 48

FAMILLE E : **SUIVI ET CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES**

Objectif C6 : Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces 61

THÉMATIQUE : PRODUIRE ET TRAVAILLER

LE CONSTAT ET L'AMBITION 66

FAMILLE A : **TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION**

Objectif PT1 : Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets 68

Objectif PT2 : Développer et soutenir l'innovation de la transition 79

Objectif PT3 : Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique 85

FAMILLE B : **TRANSFORMER L'EMPLOI ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL**

Objectif PT4 : Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional 95

FAMILLE C : **TRACER L'IMPACT DES ÉMISSIONS, RENFORCER LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET CONDITIONNER LES FINANCEMENTS SELON DES CRITÈRES VERTS**

Objectif PT6 : Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable de toutes les structures qui doivent produire un bilan 104

Objectif PT7 : Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics 113

Objectif PT8 : Protection des écosystèmes et de la biodiversité 119

Rapport de la Convention citoyenne pour le climat à l'issue de son adoption formelle dimanche 21 juin 2020.

Résultat du vote sur le rapport global :

Nombre d'inscrits : 154
Nombre de votants : 150
Nombre d'abstentions : 4
Nombre de suffrages exprimés : 141

OUI : 95 %
NON : 5 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 6 %

Objectifs PT9 et 10 : Mieux prendre en compte les émissions gaz à effet de serre liées aux importations dans les politiques européennes 133

FAMILLE D : **CHANGER LA MANIÈRE DE PRODUIRE, STOCKER, REDISTRIBUER L'ÉNERGIE ET ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

Objectif PT11 : Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous 139
Objectif PT12 (fusion C4) : Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux 152

THÉMATIQUE : SE DÉPLACER

LE CONSTAT ET L'AMBITION 160

Famille A : **MODIFIER L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE EN SORTANT DE L'USAGE DE LA VOITURE EN SOLO ET EN PROPOSANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

Objectif SD-A1 : Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle 163
Objectif SD-A2 : Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement 172
Objectif SD-A3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les autoroutes et voies rapides 183
Objectif SD-A4 : Créer les conditions d'un retour fort à l'usage du train au-delà des voies à grande vitesse 188

Famille B : **RÉDUIRE ET OPTIMISER LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES EN PERMETTANT UN TRANSFERT MODAL VERS LE FERROVIAIRE OU LE FLUVIAL**

Objectif SD-B1 : Réduire la circulation des poids lourds émetteurs de gaz à effet de serre sur de longues distances, en permettant un report modal vers le ferroviaire ou le fluvial 197
Objectif SD-B2 : Réduire à zéro les émissions des navires lors de leurs opérations dans les ports (embarquement de passagers ou de marchandises) 207

Famille C : **AIDER À LA TRANSITION VERS UN PARC PLUS PROPRE, EN RÉGLEMENTANT LES VÉHICULES**

Objectif SD-C1 : Agir sur la réglementation et aider à la transition vers un parc véhicules propres 213

Famille D : **AGIR AU NIVEAU LOCAL AVEC LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS POUR MIEUX ORGANISER LES DÉPLACEMENTS**

Objectif SD-D1 : Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents 235
Objectif SD-D2 : Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transports sur un territoire 242
Objectif SD-D3 : Inclure des citoyens dans la gouvernance des mobilités au niveau local comme au niveau national 247

FAMILLE E : **LIMITER LES EFFETS NÉFASTES DU TRANSPORT AÉRIEN**

Objectif SD-E : Limiter les effets néfastes du transport aérien 252

THÉMATIQUE : SE LOGER

LE CONSTAT 263
L'AMBITION 264

FAMILLE A : **RÉNOVATION DES BATIMENTS**

Objectif SL 1 : Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040 266

FAMILLE B : **CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

Objectif SL 2 : Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries 287

FAMILLE B : **ARTIFICIALISATION DES SOLS**

Objectif SL 3 : Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages 295

THÉMATIQUE : SE NOURRIR

LE CONSTAT 312
L'AMBITION 313

FAMILLE 1 : **GARANTIR UN SYSTÈME PERMETTANT UNE ALIMENTATION Saine, DURABLE, MOINS ANIMALE ET PLUS VÉGÉTALE, RESPECTUEUSE DE LA PRODUCTION ET DU CLIMAT, PEU ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ACCESSIBLE À TOUS, NOTAMMENT EN RENDANT EFFICIENTE LA LOI EGALIM**

Objectif SN-1.1 : Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses 315
Objectif SN-1.2 : Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs 325
Objectif SN-1.3 : Développer les circuits courts 328
Objectif SN-1.4 : Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel 332

FAMILLE 2 : **FAIRE MUTER NOTRE AGRICULTURE POUR EN FAIRE UNE AGRICULTURE DURABLE ET FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE GAZ À EFFET DE SERRE, BASÉE SUR DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES, EN MISANT SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET EN UTILISANT LES AIDES DE LA PAC COMME LEVIER**

Objectif SN-2.1 : Développer les pratiques agroécologiques 336
Objectif SN-2.2 : Réformer l'enseignement et la formation agricole 348
Objectif SN-2.3 : Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la Politique agricole commune (PAC) 351
Objectif SN-2.4 : La PAC comme levier de transformation au niveau national 356

FAMILLE 3 : **SACHANT QUE L'OCÉAN ET SON ÉCOSYSTÈME PERMETTENT DE CAPTER 93 % DE L'EXCÉDENT DE CHALEUR ET DE STOCKER 30 % DU CO₂, INCITER À UNE PÊCHE À FAIBLE ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE EN RÉGLEMENTANT SUR LES MÉTHODES DE PÊCHE ET EN PROTÉGEANT LES LITTORAUX ET LES ÉCOSYSTEMES MARINS**

Objectif SN-3.1 : Inciter au développement d'une pêche à faible émission 362

FAMILLE 4 : RÉFLÉCHIR SUR UN MODÈLE DE POLITIQUE COMMERCIALE D'AVENIR SOUCIEUX D'ENCOURAGER UNE ALIMENTATION Saine ET UNE AGRICULTURE FAIBLE EN ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN FRANCE

Objectif SN-4.1 : Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'encourager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France 368

FAMILLE 5 : RENDRE OBLIGATOIRE D'INFORMER ET FORMER LES (FUTURS) CITOYENS SUR L'ALIMENTATION POUR LES RENDRE ACTEURS DU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT NÉCESSAIRE À LA DIMINUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE SUR NOTRE ALIMENTATION

Objectif SN-5.2 : Mieux informer le consommateurs 374
Objectif SN-5.3 : Réformer le fonctionnement des labels 382

FAMILLE 6 : METTRE L'ÉTHIQUE AU CŒUR DE NOTRE ALIMENTATION : RÉGLEMENTER LA PRODUCTION, L'IMPORTATION ET L'USAGE DES ADDITIFS/AUXILIAIRES TECHNIQUES (NOTAMMENT DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE) AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Objectif SN-6.1 : Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires 390

FAMILLE SN7 : SAUVEGARDER LES ÉCOSYSTÈMES EN LÉGISÉRANT SUR LE CRIME D'ÉCOCIDE

Objectif SN-7.1 : Légiférer sur le crime d'écocide 399

CONSTITUTION

MODIFICATION DU PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION 413
MODIFICATION DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA CONSTITUTION 415
AXE DE RÉFLEXION : RENFORCER LE CONTRÔLE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES 417
AXE DE RÉFLEXION : RÉFORME DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 419

FINANCEMENT

INTRODUCTION 424
SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE FINANCEMENTS 426

ORIENTATION GÉNÉRALE ET CONCLUSION DE LA CONVENTION 433

ANNEXES

Objectif et propositions non adoptés 439
L'organisation de la Convention Citoyenne pour le Climat 449
Méthodologie suivie par le comité légistique pour réaliser la transcription juridique des propositions des membres de la Convention Citoyenne pour le Climat 453
Gradation de l'impact en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre des objectifs de la Convention Citoyenne pour le Climat 458

INTRODUCTION